

Les partenaires spécialistes Minergie sont des entreprises actives dans la planification ou l'exécution de chantiers qui peuvent prouver avoir érigé ou rénové au moins deux constructions en respectant les exigences Minergie. Toutefois, pour les catégories professionnelles ci-dessous, le statut de partenaire spécialiste peut s'obtenir après avoir suivi les cours de formation Minergie appropriés et présenté avec succès une étude de cas. Le règlement est disponible au téléchargement sur le site internet Minergie à l'adresse suivante: www.minergie.ch/membres-partenaires.html.

Le partenariat en qualité de spécialiste Minergie amène deux avantages notoires, un perfectionnement des connaissances et un positionnement sur le marché du bâtiment.

Cursus Architecte

- Standards Minergie : Bases et exigences
- Aération des bâtiments - Modules 1 et 3
- Enveloppe du bâtiment - Mesures architecturales - Module 1
- Standards Minergie dans la planification de l'éclairage - Module 1

Cursus Planificateur

- Standards Minergie : Dossier de certification - Etude de cas sur ordinateur
- Aération des bâtiments - Module 2
- Standards Minergie dans la planification de l'éclairage - Modules 2 et 3
- Enveloppe du bâtiment - Mesures architecturales - Module 1

Cursus Eclairagiste

- Standards Minergie : Bases et exigences ou Minergie/Minergie-P : Dossier de certification - Etude de cas sur ordinateur selon la profession du candidat
- Standards Minergie dans la planification de l'éclairage - Modules 1 à 3

Cursus Aération

- Standards Minergie : Dossier de certification - Etude de cas sur ordinateur
- Aération des bâtiments - Modules 2 à 5

Cursus Poëlier-fumiste

- Intégration d'un poêle à bois dans un bâtiment Minergie équipé d'une ventilation.

Etude de cas

Pour chacun des cursus, une étude de cas devra être réalisée et présentée devant des experts Minergie. Les journées d'audition sont prévues aux dates suivantes :

2 avril 2012 - 28 juin 2012 - 3 décembre 2012.

Le délai de dépôt des études de cas est fixé à 3 semaines ouvrables avant ces dates.

Téléchargement des directives : www.minergie.ch/formation_continue.html.

Taxe d'examen

CHF 650.-, payable lors de l'inscription à la journée d'audition.

Rabais

Il est possible de s'inscrire à un cursus complet de cours et de bénéficier d'un rabais de 20% sur les cours du cursus concerné, facturable en une seule fois, à l'inscription. Le cursus est nominatif et doit être suivi dans le délai d'une année dès la date du 1^{er} cours. Un cours non suivi n'est pas remboursé.